



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
8 août 2022

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement Dix-huitième session

En ligne, 13, 14 et 16 septembre 2021 et Dakar,
12–16 septembre 2022*

Textes issus de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

Note du secrétariat

I. Introduction

1. La quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 9 au 20 mai 2022. La Conférence, dont le thème était « Terre. Vie. Héritage : de la rareté à la prospérité », a vu la participation de près de 7 000 personnes, dont neuf chefs d'État, des ministres de l'environnement et d'autres chefs de délégation, des peuples autochtones et des populations locales, ainsi que des organisations observatrices du secteur privé, de la société civile, des femmes, des jeunes dirigeants et des médias.
2. La Conférence des Parties s'est conclue par un engagement mondial à renforcer la résilience face à la sécheresse et à investir dans la restauration des terres pour assurer la prospérité future.

II. Principaux résultats et décisions de la Conférence des Parties

3. La Conférence des Parties a adopté 38 décisions¹, notamment sur l'occupation des terres, les migrations et le genre, qui soulignent le rôle des terres dans la résolution de multiples crises. Les décisions portent également sur la résilience face à la sécheresse, la réduction de la dégradation des terres, l'investissement dans les efforts de restauration des terres. La Conférence des Parties a appelé à accélérer la restauration d'un milliard d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030, et à renforcer la résilience face à la sécheresse.
4. La Conférence des Parties a créé le groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse, dont les travaux s'étendront de 2022 à 2024. Le groupe de travail étudiera les options possibles, y compris les moyens d'intervention à l'échelle mondiale et les cadres d'action régionaux, pour soutenir le passage d'une gestion réactive à une gestion proactive de la sécheresse.

* Conformément à la décision prise à la réunion du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue le 26 mai 2022, la dix-huitième session de la Conférence, qui avait été ajournée le 16 septembre 2021, reprendra en présentiel à Dakar du 12 au 16 septembre 2022.

** La version originale en anglais du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ <https://www.unccd.int/news-stories/press-releases/united-global-call-act-land-degradation-and-drought-concludes-major-un>.

5. Cette Conférence des Parties a également débouché sur la Déclaration sur la terre, la vie et l'héritage, qui a, entre autres, appelé à garantir la participation des femmes à la gestion des terres en tant que facilitatrices importantes d'une restauration efficace des terres ; affirmé la nécessité de s'attaquer aux tempêtes de sable et de poussière et à d'autres risques de catastrophe qui vont croissant ; de promouvoir des emplois décents sur terre pour les jeunes et l'entrepreneuriat des jeunes basé sur la terre, et de renforcer la participation des jeunes au processus de la Convention sur la lutte contre la désertification ; et d'assurer des synergies accrues entre les trois conventions de Rio ; et d'intégrer davantage les objectifs de développement durable, en particulier la cible 15.3, dans les stratégies, plans et programmes nationaux, selon les besoins et sur une base volontaire.

6. La mise en œuvre du plan de communication relatif à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a été jugée nécessaire au cours de la session de la Conférence, qui a invité les Parties à élaborer des stratégies de communication pour les publics cibles, à continuer à sensibiliser le public et à promouvoir l'engagement des jeunes sur les questions ayant trait à la Convention, et à continuer à soutenir activement la mise en œuvre du plan de communication relatif à la Convention. La Conférence des Parties a en outre exhorté et invité les Parties à verser des contributions volontaires pour soutenir la mise en œuvre du plan de communication.

7. Il a également été souligné que la participation et l'association des organisations de la société civile aux réunions et aux processus de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification seraient un aspect essentiel de la mise en œuvre de la Convention. À cet égard, les pays n'ayant pas ou peu d'organisations de la société civile accréditées auprès de la Conférence des Parties ont été invités à promouvoir la participation de leurs organisations à la Convention au niveau international. Le secrétariat a également été encouragé à envisager et à élaborer une stratégie d'engagement des jeunes et les modalités de sa mise en œuvre afin d'assurer une participation plus forte, plus efficace et plus significative des jeunes aux réunions et processus de la Convention.

8. La participation et l'association du secteur privé à la mise en œuvre de la Convention et de son cadre stratégique (2018–2030) ont été particulièrement soulignées, d'où la nécessité de dialoguer avec les entreprises qui travaillent dans le secteur de l'alimentation, de l'alimentation animale et des fibres et qui sont à même d'apporter une contribution positive à la lutte contre la dégradation des terres et la sécheresse, et de continuer à mobiliser le secteur privé sur l'utilisation durable des terres et le développement de la chaîne de valeur, tout en promouvant des emplois décents basés sur la terre pour les jeunes.

9. La Conférence des Parties a également souligné l'utilité des trois indicateurs de progrès fondés sur les terres tels que décrits dans la décision 9/COP.12, qui favorise la promotion et le renforcement des relations avec les autres conventions pertinentes et les organisations, institutions et organismes internationaux pertinents. Ces indicateurs de progrès, tels qu'ils sont définis dans la décision 9/COP.12, sont destinés au suivi et à l'établissement de rapports dans le cadre des conventions de Rio et des objectifs de développement durable, aussi ont-ils accueilli favorablement les idées et processus visant renforcer les partenariats existants et à en établir de nouveaux s'agissant de promouvoir et de renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents.

10. En outre, la Conférence a invité les Parties à se joindre au programme pluripartenaire Héritage d'Abidjan comme modèle pour accroître la durabilité et les ambitions tout en protégeant et en restaurant les forêts et les terres et en améliorant la résilience des communautés et des écosystèmes face aux changements climatiques. La Conférence des Parties a décidé d'inclure la Déclaration d'Abidjan sur la réalisation de l'égalité des sexes pour une restauration réussie des terres en tant qu'annexe de son rapport final sur sa quinzième session. Les Parties ont également été invitées à s'efforcer de mettre en place des partenariats, un financement et une coopération plus efficaces à tous les niveaux, entre les conventions de Rio et d'autres mécanismes et processus pertinents. En outre, la Conférence des Parties a été invitée instamment à soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des sexes et de sa feuille de route, en particulier dans les domaines des politiques, de la sensibilisation et de la recherche.

11. Dans sa Déclaration sur la terre, la vie et l'héritage, la Conférence des Parties a pris acte de la nouvelle stratégie de la huitième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial² en matière de dégradation des terres et a demandé instamment aux Parties d'adopter une approche proactive, globale et holistique à l'égard de l'atténuation des sources de tempêtes de sable et de poussière et de l'atténuation des effets de la sécheresse, de l'adaptation à ceux-ci et de la résilience face à ceux-ci. La Conférence des Parties a accueilli favorablement la publication *Sand and Dust Storms*

² <http://www.thegef.org/who-we-are/funding/gef-8-replenishment>.

Compendium: Information and Guidance on Assessing and Addressing the Risks and the Sand and Dust Storms Toolbox (Recueil sur les tempêtes de sable et de poussière : informations et conseils pour évaluer et traiter les risques, et boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière)³, et a invité les Parties à utiliser le Recueil et la boîte à outils pour renforcer leur préparation aux tempêtes de sable et de poussière. Les Parties ont été instamment priées de continuer à développer la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière, y compris la carte de base mondiale des sources de tempête de sable et de poussière et d'autres plateformes, données et outils du système d'information géographique, et de soutenir la capacité des États Parties à les utiliser.

12. La Conférence des Parties s'est également félicitée de la parution de la deuxième édition du *Global Land Outlook*⁴, qui démontre que la mauvaise gestion des ressources terrestres – sol, eau et biodiversité – représente une menace pour l'humanité et la planète.

13. La Conférence des Parties a invité les partenaires de développement, les institutions financières internationales, le secteur privé et les autres parties prenantes à stimuler les investissements et le soutien technologique et technique, à s'orienter vers des systèmes alimentaires plus durables et à garantir et promouvoir les droits fonciers et l'accès à la terre pour tous, et en particulier pour les groupes en situation vulnérable. Elle a également réaffirmé la contribution de la gestion durable et de la restauration des terres à l'amélioration des conditions de vie des communautés touchées, et comme moyen de prévenir les migrations et les déplacements forcés.

14. La Conférence des Parties a noté le rôle immense que joue l'interface science-politiques sur les liens entre l'occupation des terres, la neutralité en matière de dégradation des terres et l'aménagement intégré du territoire. Par conséquent, la Conférence a invité les Parties à explorer les moyens d'intégrer les informations relatives à l'occupation des terres dans leurs efforts de développement des capacités et les outils d'analyse des données pour une prise de décision fondée sur des données probantes afin de soutenir la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres dans le cadre de l'aménagement intégré du territoire.

15. Le Secrétariat a appelé toutes les Parties à reconnaître qu'une partie importante de toutes les terres sont dégradées, et les a donc invitées à suivre une approche systémique de la conservation et de la restauration des terres ainsi que de la gestion durable des terres de tous les types d'écosystèmes dégradés. Les Parties ont été encouragées à éviter, à réduire et à inverser la dégradation des terres.

16. Les Parties ont été invitées à identifier les possibilités de financement pour renforcer la gouvernance des terres et à établir un dossier de décision pour des investissements publics et privés responsables et durables dans le domaine de l'occupation des terres dans le cadre des activités de lutte contre la désertification/la dégradation des terres. Afin d'éviter l'établissement de rapports en double, les Parties ont été invitées à continuer d'étudier les indicateurs mondiaux existants et les ensembles de données relatifs à la gouvernance des terres et, s'il y a lieu, à collaborer avec les partenaires et les institutions concernés pour piloter les options visant à intégrer les indicateurs potentiels dans les futurs processus d'établissement de rapports de la Convention sur la lutte contre la désertification.

17. Il a été décidé que la seizième session de la Conférence des Parties se tiendrait en Arabie saoudite en 2024, et la dix-septième session en Mongolie en 2026⁵.

III. Événements parallèles à la quinzième session de la Conférence des Parties

18. Outre la conférence principale, la Conférence des Parties a organisé d'autres manifestations spéciales telles que des manifestations parallèles, le caucus sur le genre, le Forum des entreprises vertes, la Journée de la science, le Forum des jeunes et une exposition. Les manifestations parallèles ont été organisées en marge des sessions officielles de la quinzième session de la Conférence des Parties⁶. Elles ont été particulièrement utiles, offrant aux Parties et aux organisations observatrices accréditées une occasion informelle d'échanger des informations et des données d'expérience sur diverses questions liées aux objectifs de la Convention.

³ <https://www.unccd.int/land-and-life/sand-and-dust-storms/toolbox>.

⁴ https://www.unccd.int/sites/default/files/2022-04/UNCCD_GLO2_low-res_2.pdf.

⁵ www.unccd.int/sites/default/files/2022-06/cop23add1-advance.pdf.

⁶ <https://www.unccd.int/cop15/side-events>.

19. Le caucus sur le genre s'est déroulé du 9 au 16 mai 2022 et s'est principalement concentré sur les quatre priorités d'action du Plan d'action sur le genre, qui avait été adopté par les Parties lors de la treizième session de la Conférence des Parties. Ces priorités d'action étaient les suivantes :

- a) La participation des femmes à la prise de décision ;
- b) L'intégration de l'autonomisation économique des femmes à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification ;
- c) Le renforcement des droits fonciers des femmes et de leur accès aux ressources ;
- d) L'amélioration de l'accès des femmes aux connaissances et aux technologies améliorées qui ont trait à la mise en œuvre efficace de la Convention sur la lutte contre la désertification.

20. Le Forum des entreprises vertes a eu lieu les 10 et 11 mai 2022. Il a souligné le rôle du secteur privé dans le développement et l'application d'innovations durables visant à protéger les sols et à réhabiliter les terres. Au cours de cette manifestation, l'initiative « Business for Land » (B4L) a été lancée et dans son cadre, le « Sourcing Challenge » (défi en matière de choix de fournisseurs) de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel a été présenté. Le Forum a également fourni au secteur privé une excellente instance pour discuter et mettre en avant les approches de la gestion durable des terres.

21. Le Forum des jeunes s'est tenu les 8 et 9 mai 2022. Il a offert aux jeunes l'occasion d'exprimer leur engagement en vue de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres, de renforcer leurs capacités et leurs possibilités d'œuvrer en faveur de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et de partager leurs données d'expérience liées à la lutte contre la désertification. Le Forum a réuni de jeunes agriculteurs, de jeunes entrepreneurs et d'autres représentants de la jeunesse dans le but de renforcer leurs capacités et d'encourager leurs efforts en faveur d'une utilisation durable des terres.

22. Ce forum s'articulait autour de trois axes :

- e) Les emplois futurs liés aux terres et utilisation durable des terres ;
- f) L'économie verte et l'emploi des jeunes ;
- g) La participation significative des jeunes dans les activités de plaidoyer en faveur de la protection et de la réhabilitation des terres.

IV. Messages clés pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

23. *Prochaine (seizième) session de la Conférence des Parties en Arabie Saoudite* : la seizième session de la Conférence des Parties se tiendra en Arabie Saoudite en 2024. L'Afrique doit se préparer de manière adéquate à une participation effective à la session de la Conférence des Parties en tenant des réunions préparatoires régionales intersessions. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement est invitée à fournir des orientations politiques à mesure que l'ordre du jour se précise. La dix-septième session de la Conférence des Parties se tiendra en Mongolie en 2026.

24. *Programme Héritage d'Abidjan* : le programme Héritage d'Abidjan vise à mobiliser 1,5 milliard de dollars pour stimuler la durabilité environnementale à long terme dans les chaînes de valeur clés, tout en protégeant et en restaurant les forêts et les terres. Il vise également à améliorer la résilience des populations locales face aux changements climatiques en Côte d'Ivoire et à augmenter durablement la production agricole du pays. La Banque africaine de développement s'est engagée à mobiliser un montant initial de 500 millions de dollars pour lancer le programme. Plusieurs partenaires de développement se sont engagés à soutenir le programme.

25. *Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse* : il convient de prendre acte des travaux du Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse au fur et à mesure de leur avancée. La Conférence des Parties, à sa quinzième session, a décidé de créer un Groupe de travail intergouvernemental sur une politique et des mesures de mise en œuvre efficaces pour lutter contre la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en vue de présenter ses conclusions et recommandations aux Parties pour examen à la seizième session de la Conférence des Parties. Le Groupe de travail intergouvernemental sera composé de représentants des trois Parties nommés par chaque groupe régional respectif sur la base des nominations des gouvernements nationaux (21 membres), plus deux représentants d'organisations de la société civile (en tant qu'observateurs), deux représentants d'organisations internationales travaillant sur la sécheresse et deux experts indépendants.

26. *Tempêtes de sable et de poussière* : les Parties ont été invitées à utiliser le Recueil sur les tempêtes de sable et de poussière et la boîte à outils pour renforcer leur préparation aux tempêtes de sable et de poussière. Elles ont été instamment priées de continuer à développer la boîte à outils sur les tempêtes de sable et de poussière, y compris la carte de base mondiale des sources de tempête de sable et de poussière et d'autres plateformes, données et outils du système d'information géographique, et de soutenir la capacité des États Parties à les utiliser.

27. *Communiquer sur la désertification et la sécheresse* : les Parties ont été invitées à élaborer des stratégies de communication pour les publics cibles, à continuer à sensibiliser le public et à promouvoir l'engagement des jeunes sur les questions ayant trait à la Convention, et à continuer de soutenir activement la mise en œuvre du plan de communication relatif à la Convention.

28. *Renforcement de la société civile dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification* : la quinzième Conférence des Parties a recommandé que les États membres n'ayant pas ou peu d'organisations de la société civile accréditées auprès de la Conférence des Parties soient encouragés à promouvoir la participation de leurs organisations à la Convention au niveau international.

29. *Jeunes et femmes* : il convient d'encourager et de renforcer davantage la pleine participation des jeunes et des femmes aux initiatives de restauration des terres en créant des possibilités d'emplois propres sur les terres⁷. Les femmes jouent un rôle majeur dans la restauration effective des terres, il convient donc de renforcer leur accès aux droits fonciers tout en les associant aux décisions.

⁷ Okpara, U. T., Stringer, L. C., Akhtar-Schuster, M., Mettemicht, G. I., Dallimer, M. et Requier-Desjardins, M. (2018). « A social-ecological systems approach is necessary to achieve land degradation neutrality », *Environmental science & policy*, 89, 59-66.